

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 25	Absents 9	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 29	Contre 0	Abstentions 0

L'an deux mil quatorze, et le vingt-huit du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – JP. PINELLI – J. ROBICHON – R. SANTELLI représenté par F. CROCE - A. SANTINI - JM. SEITE – F. SEVEON –.

Absent(s) : MM. MP. ANTONELLI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - E. ORSINI – L. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER - E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. D. ANDREANI à L. ANDREANI - P. GUIDONI à FM. MARCHETTI – N. MARIANI à J. PAOLINI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : FM. MARCHETTI

Date de convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

OBJET :

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

ADAPTATION DES TARIFS

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture.
Délibération transmise à la Sous-Préfecture de CALVI, le

Le Président expose à l'assemblée, que suite à une erreur d'interprétation, un compteur EDF tarif jaune de puissance trop importante a été mis en place à l'aire d'accueil des gens du voyage pour l'alimentation générale du site.

Il en a résulté une tarification excessive répercutée sur les premiers occupants qui payaient un prix au Kw très élevé.

Après avoir obtenu, de manière exceptionnelle, auprès des services EDF, un avenant au contrat prenant effet au 1^{er} juillet 2014, se traduisant par une diminution de la puissance du compteur de 240 Kva à 42 Kva.

Le Président propose ainsi à l'assemblée délibérante de modifier le tarif déterminé par la délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2014.

Un certificat administratif a été notifié à Madame la Perceptrice, afin de mettre en place dans l'urgence ce nouveau tarif, pour que les gens du voyage en bénéficient immédiatement depuis le 1^{er} juillet dernier.

Le tarif unitaire d'électricité facturé aux usagers initialement arrêté à 1.0238 € kw/h est proposé au montant actualisé à 0.215 le kw/h.

Le Président suggère au conseil communautaire d'adopter le tarif ci-dessus énoncé.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOpte le tarif d'électricité à 0.215 € le Kw/h pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2014
Pour copie conforme
Le Président

